

Autorisation préalable de mise en location

LE PLESSIS-BOUCHARD



NOUVELLE
MISE À JOUR

1^{ER}
JUILLET
2024



RETROUVEZ
TOUTES LES INFORMATIONS
DU " PERMIS DE LOUER "
SUR VOTRE SMARTPHONE

PERMIS DE LOUER
ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?
EN PRATIQUE, COMMENT
ÇA MARCHE ?
DÉMARCHES EN LIGNES ?

**Rendez-vous sur Valparisis.fr
rubrique " Habiter, se loger "**

Valparisis
AGGLO

Location ? Colocation ?

Les logements de plus d'un an situés dans le périmètre fixé doivent faire l'objet d'une autorisation avant d'être mis en location. La demande peut être effectuée par voie dématérialisée sur valparisis.fr. Le **permis de louer**, délivré par la communauté d'agglomération après inspection du logement, vise à lutter contre l'habitat indigne et dégradé.

PLAN DU PLESSIS-BOUCHARD



LÉGENDE

— Périmètre du « Permis de louer »

Échelle de la carte 1/8 000e

Éditée le 01/05/2024

SIG Communauté d'agglomération Val Parisis

Source : SIG/Vue aérienne PCRS 2022 CAVP/cadastre DGFIP 2023

Illustration non contractuelle

Les rues concernées

Rue Albert Jérrouville
Rue Armand Fallière
Rue Charles de Gaulle
Rue de Verdun

Rue du Clos sous les Vignes
Rue Gabriel Péri
Rue Grangeret de la Grange
Rue René Hantelle

Rue Marcel Clerc
Rue Pasteur
Rue Pierre Brossolette